

Séminaire « Capacité(s) et vulnérabilité(s) du sujet de droit »

Séminaire organisé par Benoît Eyraud (Université Lyon 2), Fabrice Gzil (Espace éthique - CESP/Inserm/Paris Saclay) et Clotilde Nouët (Université Mohammed VI, Rabat)

Vendredi 18 juin (10h-12h30)

Muriel Gilardone, Maîtresse de conférences en économie à l'Université de Caen,

Handicap et capabilité chez Sen: de la puissance de choix à la puissance d'agir du sujet

Quelques pistes de réflexion pour interroger le sujet de droit en situation de handicap à l'aune d'une perspective critique du sujet en économie

Tout d'abord, je souhaite remercier les organisateurs/rices – en particulier remercier Clotilde Nouët – pour cette invitation à présenter ma lecture des travaux de Sen autour du concept de capabilité, d'autant plus que je suis particulièrement sensible au dialogue entre disciplines recherché dans ce cadre. J'interviens ici en tant qu'économiste s'intéressant à l'histoire et à la philosophie de l'économie normative, en particulier à travers l'étude des bifurcations proposées par Amartya Sen dans ce champ depuis les années 1970. Je m'appuierai aujourd'hui en grande partie sur les résultats d'un article que j'ai publié en 2018 dans la *Revue de Philosophie Economique*, intitulé « Amartya Sen: un allié pour l'économie de la personne contre la métrique des capabilités »¹, tout en réinterrogeant ces résultats au regard de la question du handicap.

Je vais commencer par présenter d'emblée, rapidement, le contexte qui m'a amenée à écrire cet article et ses résultats, avant de vous proposer de les examiner à l'aune des situations de handicap.

Le contexte d'émergence de la réflexion que je propose ici est la lecture de l'ouvrage de Jérôme Ballet, Damien Bazin, Jean-Luc Dubois et François-Régis Mahieu, *Freedom, Responsibility and the Economics of the Person* (2014) qui, à partir d'une critique de l'approche par les capabilités de Sen, proposent une alternative pour penser la réconciliation entre rationalité et morale, ou la ré-humanisation de l'individu en le replaçant dans un système de valeurs impliquant des droits et des devoirs : l'économie de la personne (influencée par la phénoménologie française : Mounier, le philosophe du personalisme mais aussi Merleau-Ponty, Ricoeur et Sartre). Pour les auteurs, l'approche par les capabilités de Sen est certes une avancée intéressante pour la théorie économique, mais elle reste prisonnière d'une vision purement fonctionnelle de la liberté en raison de son formatage par la logique économique standard. Dans la recension que je publie, je montre que les auteurs ont une lecture partielle et partielle de Sen, mais bien liée à l'usage habituel qui est fait de ses travaux. J'indique aussi que la proposition qu'ils font de fonder une économie de la personne est très stimulante mais

¹ Gilardone M. (2018), « Amartya Sen : un allié pour l'économie de la personne contre la métrique des capabilités. Deux arguments pour une lecture non fonctionnelle de la liberté chez Sen », [Revue de Philosophie Economique](#), 19 (1), pp. 49-77.

pas nécessairement alternative et je mentionne plusieurs éléments des travaux de Sen qui pourraient la nourrir. Ma lecture des travaux de Sen n'est cependant pas bien comprise des auteurs – il est vrai qu'elle est à contre-courant de la lecture standard qui est faite en économie, mais aussi en philosophie –, et je suis invitée à la préciser un peu plus. C'est l'objet de l'article qui me sert d'appui aujourd'hui, dont le sous-titre est : « Deux arguments pour une lecture non fonctionnelle de la liberté chez Sen ».

Dans cet article, je discute donc des implications du recours au concept de capabilité en économie normative tel que Sen l'a proposé dans les années 1980 – après avoir introduit ce concept dans le cadre d'une discussion de philosophie morale relative à l'espace pertinent où rechercher l'égalité². De façon assez standard, la capabilité renvoie désormais à l'ensemble d'opportunités des agents – ce que j'appelle à la suite de Monique Canto-Sperber (1991) la « puissance de choix »³ – appliquée aux styles de vie ou, pour reprendre le terme originel de Sen, aux fonctionnements humains. Je montre cependant que si la capabilité représente un matériau de la justice, au sens d'une base d'information pertinente pour évaluer les situations personnelles, l'approche de Sen ne permet pas d'en faire une métrique de la justice – pouvant être intégrée de façon systématique aux évaluations des états sociaux cherchant à promouvoir la liberté réelle des personnes. Autrement dit, la capabilité peut difficilement être utilisée directement dans une mesure d'inégalité ou une fonction de bien-être social comme représentation de l'avantage personnel alternative aux ressources ou aux préférences. Pour différentes raisons que j'expliquerai ensuite, le cadre formel de l'économie dite « du bien-être » peut être un outil de l'approche par les capabilités, mais l'inverse n'est pas vrai (le concept de capabilité n'est pas un outil directement opérationnel pour les théoriciens de l'économie normative).

Mais surtout, dans cet article, j'ouvre une nouvelle piste d'exploration autour du concept de capabilité défini cette fois comme « puissance d'agir », et non comme « puissance de choix ». Il s'agit – pour l'économiste que je suis – de poser les bases d'une nouvelle anthropologie du sujet (pensé comme un être de valeurs inscrit dans des relations de pouvoir et de responsabilité, et non seulement un être de besoins). Il s'agit aussi de réorienter la discussion en matière de justice sociale en sortant du "welfarisme" – pour reprendre un néologisme de ma discipline qui vise à critiquer les travaux d'économie du bien-être centrés sur deux préoccupations majeures : l'évaluation du bien-être individuel, et la façon dont on peut comparer et agréger ces évaluations de bien-être pour en tirer des préconisations politiques. En effet, cette deuxième définition possible de la capabilité – comme puissance d'agir – non seulement n'est pas une métrique de la justice mais elle n'est même plus une représentation de l'avantage personnel puisque, nous le verrons, elle inclut d'emblée des questions de responsabilité et d'obligation morale.

Si je montre que l'on peut identifier chez Sen deux définitions distinctes de la capabilité, il me semble cependant important de préciser que les deux peuvent être utiles pour envisager les

² Sen A. K. (1980), "Equality of What ?". In *The Tanner Lectures on Human Values*, edited by S. McMurrin, 197-220. Salt Lake City, University of Utah Press & Cambridge: Cambridge University Press.

³ Voir Canto-Sperber M. (1991), « Choix de Vie et Liberté, sur l'Œuvre d'Amartya Sen », *Esprit* mars-avril : 26-38.

questions de justice sociale, qu'elles ne s'annulent pas nécessairement l'une l'autre mais nous amènent à penser l'action publique différemment, notamment en ce qui concerne le handicap. C'est ce que je vais essayer de vous montrer dans ce séminaire que j'ai donc intitulé :

Handicap et capabilité chez Sen : de la puissance de choix à la puissance d'agir du sujet

Quelques pistes de réflexion pour interroger le sujet de droit en situation de handicap à l'aune d'une perspective critique du sujet en économie

Le plan de la présentation est le suivant :

1. Les situations de handicap : l'argument majeur pour condamner les deux principales théories de la justice
2. Intégrer les différences de besoin dans l'analyse *welfariste* de la justice sociale : l'espace des capabilités
3. Enquêter en contexte pour saisir les défauts de capabilité et dépasser le ressourcisme et le subjectivisme
4. D'une lecture *welfariste* à une lecture *anthropologique* de l'AC : la capabilité comme « puissance d'agir »

1) Les situations de handicap : l'argument majeur pour condamner les deux principales théories de la justice

Cette première partie va permettre de clarifier pourquoi je parle d'une *perspective critique* du sujet en économie, et en quoi celle-ci est intéressante du point de vue du handicap. L'approche par les capabilités est apparue chez Sen au terme d'une bonne décennie de travaux critiques des doctrines philosophiques influentes en économie normative, notamment en ce qui concerne la question de la base d'information pour l'évaluation du bien-être individuel. Sen s'est fait mondialement connaître en 1970 comme spécialiste de la théorie du choix social⁴, puis progressivement pour son insatisfaction grandissante vis-à-vis de son cadre *welfariste* (e.g., Sen, 1979)⁵. Or, on peut noter que, dès le départ, sa critique de la pertinence morale des informations utilisées dans ce cadre s'est faite en référence aux situations de handicap, c'est-à-dire au fait que ces situations ne sont pas prises en compte. L'indifférence aux situations de handicap représente en effet l'un des arguments majeurs que Sen mobilise pour critiquer les deux principales théories de la justice auxquelles ont recours les économistes dans le champ de l'économie normative.

Dans son ouvrage de 1973, *On Economic Inequality*⁶, Sen condamne l'utilitarisme et l'optique marginaliste en étudiant le choix d'une répartition de revenu entre deux personnes : l'une valide et l'autre en situation de handicap. En cas de redistribution égale de revenu, Sen

⁴ Nouveau cadre théorique de l'économie du bien-être s'appuyant sur une logique de vote depuis les travaux fondateurs de Kenneth Arrow (1963 [1951]), *Social Choice and Individual Values*, New Haven, CT: Cowles Foundation For Research, Yale University.

⁵ Sen A. K. (1979), "Utilitarianism and Welfarism", *The Journal of Philosophy*, 76 (9): 463-89.

⁶ Sen A. K. (1973), *On Economic Inequality*, Oxford, Clarendon Press.

souligne que l'utilité marginale que retire la personne en situation de handicap de ce supplément de revenu aura tendance à être plus faible que celle de la personne valide. Ainsi, étant donné la métrique utilitariste et son objectif de maximisation de l'utilité totale (ce qui revient ici à maximiser l'utilité marginale – ou le niveau de satisfaction retiré de la dernière unité de revenu dépensée), le choix tendra à privilégier la redistribution à la personne valide au détriment de celle en situation de handicap. Or, ce cas pratique nous amène à un résultat contraire à ce qu'indiquerait notre intuition morale. Pour Sen, ce constat doit nous amener à questionner le principe général de la doctrine utilitariste – de maximisation de l'utilité totale – qui n'a trait à la justice que si l'on pose l'hypothèse que nous aurions toutes la même fonction d'utilité. C'est une hypothèse que Sen refuse de poser pour envisager la justice dans les choix collectifs. La diversité fondamentale des êtres humains, qu'il introduit notamment par le fait que certains sont en situation de handicap, l'amène d'abord à vouloir pondérer l'utilité des plus mal lotis (celles et ceux qui ont déjà peu d'utilité pour diverses raisons) de façon à ne pas les défavoriser plus encore dans les choix de redistribution⁷. Mais assez vite, il arrivera à critiquer la base informationnelle de l'économie du bien-être qui repose exclusivement sur le bien-être individuel à l'aune de l'utilité, définie comme un plaisir ressenti à la Marshall ou une satisfaction des désirs à la Ramsey⁸.

Sur ces deux aspects de la critique de l'utilitarisme, Sen va trouver un allié en John Rawls – à la fois parce qu'il propose un principe de différence – qui se traduira en économie normative par l'axiome du *maximin* aboutissant à choisir l'état social qui maximise l'utilité du plus mal loti plutôt que l'utilité totale⁹ – et parce qu'il propose de s'intéresser aux biens sociaux premiers possédés par les individus plutôt qu'à leur utilité. Toutefois, Sen estime que le principe de différence est trop centré sur la catégorie de personnes la plus mal lotie – sans considération pour la situation plus ou moins inégalitaire dans le reste de la population. D'autre part, il questionne l'intérêt exclusif de Rawls (1971)¹⁰ pour les biens sociaux premiers, qui comprennent ce que « tout homme rationnel est présumé désirer » afin de réaliser son projet de vie¹¹. Rawls distingue ces biens sociaux des « biens naturels », tels que la santé ou les talents. Et c'est principalement ce point qui pose problème à Sen dans son article fondateur de l'approche par les capacités¹², soit la mise à l'écart par Rawls des « cas difficiles » comme les handicaps (Sen 1980). Et, la réintégration de ces « cas difficiles » lui permet d'identifier un inconvénient majeur de la préoccupation exclusive pour les biens premiers.

En effet, Sen reprend l'exemple de la personne handicapée qui souffre d'un désavantage en termes d'utilité et remarque que cette information est traitée de manière tout à fait

⁷ Pour plus d'explications sur les tentatives de Sen pour utiliser l'information utilité de façon moins injuste, voir Gilardone M. (2015), « Rawls's influence and counter-influence on Sen: Post-welfarism and impartiality », *The European Journal of the History of Economic Thought*, 22 (2) : 198-235.

⁸ Baujard A., Gilardone M. et Salles M. (2010), « A conversation with Amartya Sen », *La Forge Numérique*, MRSN, Université de Caen Normandie, <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/forge/262>.

⁹ Rawls, J. (1974), "Some reasons for the maximin criterion", *The American Economic Review*, 64(2): 141–6.

¹⁰ Rawls, J. (1971), *A Theory of Justice*, Cambridge, MA: The Belknap Press of Harvard University Press.

¹¹ Il les répartit en trois catégories, soit les libertés de base, les chances d'accès aux positions sociales et les avantages socio-économiques liés à ces positions, en l'occurrence le revenu et la richesse, les pouvoirs et les prérogatives et les bases sociales du respect de soi (Hawi 2011).

¹² Sen A. K. (1980) "Equality of What ? ". In *The Tanner Lectures on Human Values*, edited by S. McMurrin, 197-220. Salt Lake City, University of Utah Press & Cambridge: Cambridge University Press.

indifférente dans l'approche rawlsienne de l'égalité. Ceci l'amène à conclure — de manière assez sévère — que l'attitude de Rawls qui « consiste à ne pas tenir compte par crainte de commettre une erreur » des cas difficiles comme les handicaps, les besoins spéciaux en matière de santé, ou les déficiences mentales ou physiques revient à considérer ces cas comme n'ayant « aucune pertinence morale » (Sen, 1980 : 215). Sen renvoie ici à un article publié en 1975 dans lequel Rawls (1975 : 96)¹³ écrit au sujet des « cas difficiles » qu'ils « distraient nos perceptions morales en nous amenant à penser aux gens distants de nous dont le destin provoque la pitié et l'angoisse ». Remarquons cependant que lorsqu'il intègre l'article « Equality of what? » dans son ouvrage de 1982¹⁴, Sen atténue la violence de sa critique, sans pour autant lui enlever sa portée, dans une note de bas de page que je traduis ici :

« La critique que je fais ici de l'argument de Rawls peut induire en erreur quant au contenu de cet argument. En réalité Rawls propose de remettre la question à plus tard, et non de l'ignorer totalement. Je dois à John Rawls des excuses pour cette impression trompeuse. J'ajouterai néanmoins qu'à mon avis on ne peut pas raisonnablement différer cette question lorsqu'il s'agit d'élaborer la structure d'une théorie substantielle de la justice. Les différences de besoins [...] sont très répandues, et elles méritent une place plus importante dans une théorie de la justice comme celle de Rawls. » (Sen 1982 : 365-366, notre traduction)

Sen donne en fait à cette critique une portée plus grande encore¹⁵ :

« Le problème ne se limite d'ailleurs pas aux cas difficiles. La perspective définie par les biens premiers semble faire peu de cas de la diversité des êtres humains [...] Si les individus étaient pour l'essentiel très semblables, un indice des biens premiers pourrait être une très bonne méthode pour juger de l'avantage. Mais, en réalité, les individus semblent avoir des besoins très différents, qui varient en fonction de la santé, de la longévité, du climat, du lieu géographique, des conditions de travail, du tempérament et même de la taille du corps (laquelle influe sur les besoins de nourriture et d'habillement). Ce qui est donc en cause, ce n'est pas seulement le fait d'ignorer quelques cas difficiles, mais de négliger les différences très répandues et bien réelles. Juger l'avantage uniquement en termes de biens premiers mène à une morale partiellement aveugle. » (Sen 1980 : 215-216, traduit par Sophie Marnat In Sen (1993) *Ethique et Economie*, Paris, PUF : 208)

¹³ Rawls, J. (1975), "A Kantian concept of equality", *Cambridge Review*, 96(2225): 94–9. Excerpt: "When fully articulated, any conception of justice expresses a conception of the person, of the relations between persons, and of the general structure and ends of social cooperation. To accept the principles that represent a conception of justice is at the same time to accept an ideal of the person; and in acting from these principles we realize such an ideal. Let us begin, then, by trying to describe the kind of person we might want to be and the form of society we might wish to live in and to shape our interests and character. In this way we arrive at the notion of a well-ordered society. I shall first describe this notion and then use it to explain a Kantian conception of equality."

¹⁴ Sen, A.K. (1982), *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford: Basil Blackwell.

¹⁵ Martha Nussbaum, l'autre grande introductrice du concept de capabilité, adresse une critique similaire à John Rawls et à tous les philosophes qui ne prennent pas en compte les personnes handicapées, ou les personnes faibles ou improductives dans la fiction du contrat social. Voir Nussbaum M. (2007), *Frontiers of justice: Disability, nationality, species, membership*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press ; ou encore l'analyse de Sanchez Ph. (2009), « Handicap et Capabilités. Lecture de *Frontiers of justice* de Martha Nussbaum », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 56 : 29-48.

2) Intégrer les différences de besoins dans l'analyse welfariste de la justice sociale : l'espace des capacités

Ainsi, de la même manière que l'utilitarisme perdait de son attrait normatif pour les questions de répartition dès lors que l'on refusait de supposer des « fonctions d'utilité individuelles identiques », la théorie de la justice de Rawls pose problème si l'on considère d'emblée des personnes aux besoins différents. La prise en compte de cette grande variabilité des besoins implique la nécessité de « déplacer l'attention des biens vers l'effet de ces biens sur les êtres humains », et donc de ne pas envisager les biens premiers « comme une représentation de l'avantage », puisque l'avantage pour Sen doit être considéré « comme une relation entre les personnes et les biens », soit ce que les personnes sont capables de tirer comme fonctionnement des biens premiers.

D'où la proposition de s'intéresser plutôt aux « capacités de base » (de satisfaire ses besoins nutritionnels, de se procurer des vêtements et un toit, de participer à la vie sociale de la communauté, ou de se déplacer) que Sen conçoit au départ comme une extension de la proposition rawlsienne pour les biens premiers – sans le côté « fétichiste ». Et il souligne que cette proposition est valable si l'on reste dans le cadre des « conceptions welfaristes » de la justice centrée sur les besoins humains, dont Sen évoque déjà certaines limites (Sen 1980 : 217). Par exemple, il pourrait être légitime de considérer d'autres aspects que le bien-être pour envisager la justice sociale. Sen cite notamment des aspects procéduraux (et non conséquentialistes) comme la non-exploitation ou la non-discrimination, ou plus généralement des perspectives en termes de droits d'accès. A ce stade cependant, il ne développe pas plus cette question, et indique que sa contribution pour le moment se limite à dire que même le concept de besoins n'est pas bien appréhendé si l'on se centre sur les biens premiers ou l'utilité.

Là encore, c'est en se référant aux situations de handicap que Sen justifie l'introduction du concept de capacité :

« Prenons à nouveau le cas du handicapé qui souffre d'un désavantage en termes d'utilité marginale. Nous avons vu que l'utilitarisme ne ferait rien pour lui ; il lui donnerait même un revenu inférieur à celui de la personne valide. Le principe de différence ne lui serait pas non plus d'un grand secours ; il ignorerait gravement son désavantage [...] ce qui manque à l'ensemble de ce cadre, c'est la notion de « capacités de base », le fait qu'une personne soit capable d'accomplir certains actes fondamentaux. [...] Cette interprétation des besoins et des intérêts est souvent implicite dans l'exigence d'égalité. » (Sen 1980: 217-218)

Le point important ici, c'est que l'intégration de la question du handicap, dès le départ, indique que son approche de la justice sociale ne cherche pas à défendre un style de vie étroit, préétabli, ou « normal », ni à partir d'un idéal de la personne qui conditionnerait un idéal de la justice (soit la conception de principes de justice qui permettraient de réaliser cet idéal de la personne). Cette référence systématique aux situations de handicap renvoie au besoin de travailler à partir d'hypothèses plus réalistes, intégrant d'emblée la diversité et la vulnérabilité des personnes pour penser la justice de façon non idéale, et rendant plus effective la norme implicite d'égal accès aux fonctionnements de base.

Dans l'introduction de son ouvrage *Choice Welfare and Measurement*, Sen (1982, p. 30) précise qu'il lui semble en effet « raisonnable de déplacer l'attention sur les biens en tant que tels vers ce que les biens apportent aux êtres humains », et il clarifie son point de vue en schématisant la distinction qu'il perçoit entre les différentes catégories impliquées dans la relation entre un bien et une personne, et en prenant comme exemple de bien une bicyclette. Nous retranscrivons cette schématisation dans le tableau suivant :

De la possession de *biens* à l'*utilité* qu'ils procurent : deux catégories intermédiaires¹⁶

Catégories :	Biens → caractéristiques → fonctionnement → utilité
Exemple :	Bicyclette → moyen de transport → déplacement → plaisir

Par rapport aux approches qui se concentrent sur les biens comme celle de Rawls, ou plus simplement sur les richesses, il introduit donc la notion de « caractéristiques » des biens inspirée de Gorman (1956)¹⁷ et Lancaster (1966)¹⁸. Dans le cas de la bicyclette, l'une de ses caractéristiques essentielles est d'être un moyen de transport. En outre, il ajoute encore une catégorie entre les caractéristiques d'un bien et l'utilité qu'ils procurent, à savoir celle de « fonctionnement »¹⁹. Cette troisième catégorie est relative à l'*usage* qu'une personne fait des caractéristiques d'un bien. Par exemple, « une *bicyclette* fournit un moyen de transport à la condition qu'une *personne* se déplace avec » (Sen, 1982 : 30). Dès lors, entre les caractéristiques des biens et l'utilité que celles-ci peuvent procurer aux personnes, les fonctionnements offrent une base pour l'évaluation de l'avantage personnel qui n'est ni purement matériel, ni purement psychologique. Se déplacer, être bien nourri, être en bonne santé, être respecté socialement sont des exemples de fonctionnements dits « de base ». Cette illustration soulève bien sûr la question de l'accès au fonctionnement « se déplacer » à partir de la possession d'une bicyclette pour les personnes handicapées physiquement²⁰.

¹⁶ Source : Gilardone M. (2007), [Contexte, sens et portée de l'approche par les capacités de Amartya Kumar Sen. Vers une économie normative post-welfariste](#), thèse de doctorat de l'Université Lumière Lyon 2, Chap 1, section 1C.

¹⁷ Gorman W. M. (1956), « The Demand for Related Goods: A Possible Procedure for Analysing Quality Differentials in the Egg Market », *Journal Paper*, n° 2319, Iowa Agricultural Experimental Station, Ames Iowa, November.

¹⁸ Lancaster K. J. (1966), « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, Vol. 74, n° 2, April, pp. 132-157.

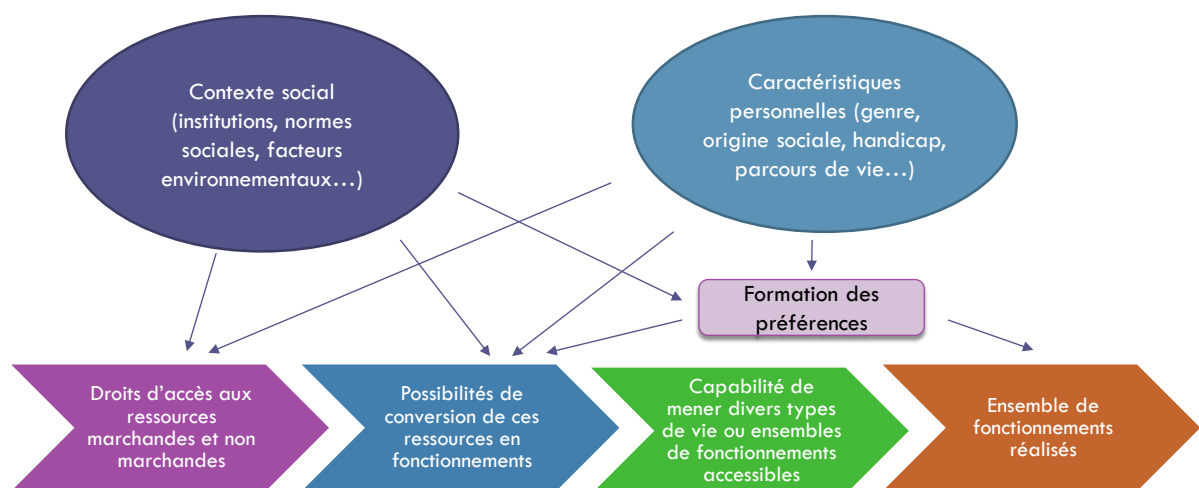
¹⁹ Nous traduisons le concept de « functioning » par « fonctionnement » en respectant une convention qui semble être appliquée par l'ensemble des traducteurs français des écrits de Sen. Mais comme le souligne Paul Chemla, le traducteur d'*Inequality Reexamined* (Sen, 1992), « il faut oublier les connotations « mécaniques » du mot », car un fonctionnement désigne une façon d'être ou de faire (« doings » and « beings »).

²⁰ Dans une interview récente, Sen rappelle que la bicyclette fait partie de deux objets essentiels qu'il a apporté à l'occasion de son prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel en 1998 – l'autre étant un ouvrage de mathématiques en sanskrit. Celle-ci a notamment été extrêmement utile pour ses déplacements de recherche en Inde, ou pour développer une forme d'autonomie lorsqu'il était jeune : « I was a bicyclist of quite an extreme kind. I went everywhere on bicycles. Quite a lot of the research I did required me to take long bicycle trips. One of the research trips I did in 1970 was about the development of famines in India. [...] And when I got interested in gender inequality, I studied the weights of boys and girls over their childhood. [...] These were in villages, which

3) Enquêter en contexte pour saisir les défauts de capabilité et dépasser le ressourcisme et le subjectivisme

Il est crucial de bien saisir que la perspective que Sen propose se centre non sur les fonctionnements réalisés, mais sur les « capabilités de base ». Autrement dit, l'analyse normative doit porter sur les *potentialités* de fonctionnements dont jouit une personne plutôt que sur les fonctionnements effectifs de cette personne. Sen justifie cette préoccupation pour les *capabilités* par une volonté de ne pas nier les droits et les libertés dans l'analyse des fonctionnements accessibles. Des commentateurs ont plutôt interprété ce choix comme un intérêt pour la notion de « responsabilité individuelle » dans la mise en œuvre ou non des fonctionnements. C'est le cas, par exemple, de Denis Maguain (2002) qui voit ici un point commun essentiel aux approches respectives de Rawls et de Sen : les deux auteurs ne préconisent pas une distribution en termes de résultats mais de moyens²¹.

Les capabilités en contexte



De mon point de vue, cet intérêt pour les capabilités de base pose surtout les premiers jalons d'une perspective de justice sociale s'appuyant sur une conception normative de l'agentivité. Sen propose une base d'information, ou un « espace d'évaluation » (Sen 1993) – pour concevoir les choix collectifs et les évaluations sociales qui ne donne pas une idée préconçue

were often not near my town; I had to bicycle there. » Pazzanese C. (2021), « Amartya Sen's nine-decade journey from colonial India to Nobel Prize and beyond », *The Harvard Gazette*, June 3.

²¹ Maguain Denis, (2002), « Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes », *Revue Economique*, Vol. 53, n° 2, pp. 165-200.

de ce que sont les personnes, tout en plaçant l'attention sur certains besoins identifiés comme essentiels et communs. Il s'agit d'orienter l'action publique – de lui donner une « couleur » (Sen 1972) – en tenant compte d'emblée des situations de vulnérabilité et donc de variabilité dans les possibilités réelles de satisfaire les besoins essentiels, sans pour autant faire prévaloir une norme de vie. Il n'y a pas non plus l'idée chez Sen qu'une distribution par l'Etat de « moyens » de la vie bonne suffirait à garantir les capacités de base pour toutes et tous (et l'idée sous-jacente « maintenant, débrouillez-vous, vous êtes responsables de votre vie »). Ce qui importe dans sa perspective, c'est d'identifier les personnes qui ne mettent pas en œuvre certains fonctionnements ayant une valeur socialement partagée, et ensuite d'interroger les caractéristiques de ces personnes en lien avec les arrangements sociaux (modes d'organisation, normes, lois) qui empêchent un véritable accès à ces fonctionnements. Les capacités dites « de base » ne vont cependant pas être listées par Sen, et assez vite il va préférer parler de « la capacité [plus générale] de mener divers types de vie »²². Contrairement à la posture plus perfectionniste de Martha Nussbaum, le choix des fonctionnements à prendre en compte devra pour lui toujours être lié au contexte de l'évaluation et aux valeurs que l'on souhaite défendre²³.

Mais il ne faut pas s'y tromper, la capacité comme matériau de la justice n'est pas une métrique de la justice, et le développement humain comme la justice sociale chez Sen ne doivent pas être confondus avec une simple observation des fonctionnements accessibles aux personnes. En fait, plutôt qu'une observation des fonctionnements accessible au caractère contrefactuel difficile à implémenter, il s'agit de saisir les freins à « fonctionner normalement » de certaines personnes. En déplaçant l'attention sur cette conception de la capacité comme « puissance de choix », Sen cherche surtout à provoquer une réflexion collective et compréhensive sur la base informationnelle retenue pour les évaluations sociales. L'espace des capacités oblige à voir les limites des approches habituelles de la justice sociale, et propose une voie possible pour envisager les situations personnelles de façon plus juste²⁴. Plus juste signifie en évitant le biais des *préférences adaptatives* ou celui de la *variabilité interpersonnelle dans la conversion des ressources en bien-être*, et donc sans partir d'une hypothèse de personnes « normales » ou « idéales » mais plutôt de l'hypothèse inverse des fonctionnements « normaux » au sens de socialement valorisés pour voir ce qui empêche certaines personnes partageant une même caractéristique d'y accéder. Nous avons déjà vu les difficultés de la conversion des ressources en fonctionnements pour les personnes en situation de handicap vivant dans un monde organisé pour personnes valides ou en bonne santé. La question des préférences adaptatives²⁵ est également importante au regard du handicap. Les préférences adaptatives renvoient à l'absence de mécontentement ou de désir de changement manifesté dans une situation de

²² Sen A. K. (1987), « The Standard of Living: Lecture II, Lives and Capabilities », in : G. Hawthorn, (1987), *The Standard of Living*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 20-38.

²³ Sen A. K. (1993), « Capability and Well-Being in : M. Nussbaum, A. K. Sen, (eds.), (1993), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, pp. 30-53.

²⁴ Pour une analyse plus détaillée du fait qu'il ne s'agisse que d'une «voix possible», voir Baujard A. et Gilardone M. (2017), « Sen is not a capability theorist », *Journal of Economic Methodology*, 24 (1), pp. 1-19.

²⁵ Cette notion a souvent été mobilisée dans les analyses de genre pour expliquer les inégalités persistantes par l'acceptation, voire la perpétuation de ces inégalités par les femmes elles-mêmes dans les choix éducatifs, au vu du manque de perspectives différentes et de l'accès difficile à certains fonctionnements sociaux.

désavantage objectif ; elles sont clairement liées aux circonstances sociales et aux perceptions des personnes sur ce à quoi elles peuvent prétendre de façon réaliste (Sen 2009 : 283-285). Dans son article « Equality of what », Sen souligne que le phénomène d'adaptation peut être important chez les personnes en situation de handicap :

« [...] supposons maintenant qu'en dépit de son handicap physique, il ne soit pas plus mal loti que d'autres en termes d'utilité [...]. Ce pourrait être parce qu'il est d'un tempérament heureux, ou parce que ses ambitions ne sont pas très élevées et qu'il est ravi à la vue d'un arc-en-ciel. Ou encore, parce que pratiquant une religion, il pense qu'il sera récompensé dans l'au-delà ou qu'il accepte de bon cœur ce qu'il considère comme la juste punition de méfaits commis dans une vie antérieure. » (Sen 1980 : 217, traduit par Sophie Marnat *In Sen (1993) Ethique et Economie*, Paris, PUF : 210)

L'approche par les capacités peut ainsi permettre d'identifier ce type de phénomène, en prenant le risque de diminuer le niveau d'acceptation et donc de bonheur des personnes concernées, mais avec l'espoir de déclencher une action collective pour réduire l'injustice. A ce stade, on peut remarquer que même si Sen se place ici dans une perspective welfariste de la justice sociale – c'est-à-dire une perspective centrée sur les besoins humains, à visée égalitariste –, cette perspective est décalée par rapport aux attentes d'une théorie de la justice proposant en premier lieu une mesure de l'avantage personnel et, en second lieu, des principes d'agrégation et de répartition. D'abord, la conception du bien-être en termes de fonctionnements peut inclure certains besoins qui nous amènent dans la sphère des droits et des libertés plutôt que celle du bien-être à proprement parler. Il s'agit en particulier de fonctionnements tels que la participation à la vie sociale de la communauté (e.g. Sen 1980 : 218 ; 2009 : 244) ou la possibilité de s'exprimer librement, incluant la possibilité d'exprimer des opinions dissidentes (e.g. Sen 2009 : 63). De ce point de vue, si l'on peut chercher à mesurer l'accès à ces fonctionnements pour évaluer des niveaux de développement, de pauvreté ou d'inégalité, Sen souligne que l'objectif de quantification ne fait pas toujours sens et des méthodologies plus qualitatives sont requises²⁶. L'approche par les capacités peut ainsi avoir une portée plus vaste que celle qui consisterait à proposer une métrique. Puisque le concept de capacité nous oriente vers une idée de la liberté positive²⁷, on peut, à l'instar de Zimmerman (2006)²⁸, en faire une lecture pragmatiste orientant vers une philosophie de l'enquête plutôt que vers une évaluation quantitative. Cette approche plus compréhensive de la liberté et des opportunités, *via* une enquête sur les conditions de mise en œuvre des fonctionnements de valeur dans une société, pourrait permettre d'améliorer les

²⁶ Voir UNDP (2010), "A 20th Anniversary Human Development Discussion with Amartya Sen", pre-launch material for the Human Development Report 2010.

²⁷ Sen s'est beaucoup inspiré de la distinction élaborée par Berlin (1969) entre « liberté négative » et « liberté positive » pour montrer les implications du concept de capacité (Igersheim 2004, 95-108 ; Gilardone 2007, 90-2). Pour Sen (1991, 8), « la liberté, considérée en termes "positifs", représente ce qu'une personne, toutes choses prises en compte, est capable, ou incapable, d'accomplir. [...] En revanche, la conception "négative" de la liberté met au premier plan l'absence d'entraves à la liberté, entraves qu'un individu [ou l'État ou d'autres institutions] peut imposer à un autre [...]. » Le concept de capacité a vocation à recouvrir les deux conceptions de la liberté : la liberté formelle et l'ensemble des conditions de son exercice en intégrant dans l'analyse des caractéristiques personnelles et sociales.

²⁸ Zimmerman B. (2006), "Pragmatism and the Capability Approach. Challenges in Social Theory and Empirical Research". *European Journal of Social Theory* 9 (4) : 467-84.

connaissances factuelles et contribuer à redéfinir les priorités politiques (en travaillant sur l'accès aux ressources mais aussi, et peut-être même principalement, sur les facteurs sociaux de conversion des ressources en fonctionnement et la formation des préférences).

Ensuite, mesurer les capacités ne dit rien sur les façons de remédier aux injustices : non seulement on ne redistribue pas des capacités comme on redistribue des revenus, mais l'intérêt pour les capacités n'épuise pas les questions de justice. C'est la raison pour laquelle Sen insiste sur le besoin de raisonnement public. Les commentateurs/rices ont principalement retenu que ce besoin de raisonnement public était utile en amont des choix collectifs pour choisir les fonctionnements pertinents à évaluer dans des indices de capacité²⁹. Pourtant, déjà à ce stade, il est important de noter que Sen préconise un débat public suffisamment ouvert pour permettre l'identification d'autres aspects que les capacités humaines comme prioritaires (Baujard et Gilardone 2017)³⁰. Le résultat de la délibération peut, par exemple dans certains contextes, donner la priorité au bonheur ressenti, au principe de précaution en lien avec la qualité de vie des générations futures, à la préservation de la biodiversité, à la rémunération de l'effort fourni plutôt qu'à l'égalité ou au renforcement de capacités d'une population. Sen (2006 : 87-88) estime que sa position de théoricien ne l'autorise pas à penser qu'il sait mieux que les autres ce qu'une société doit choisir, ce qui ne veut pas dire que la majorité doit avoir le dernier mot – Sen vise plutôt l'accord raisonné, et donc une place importante pour les points de vue minoritaires ainsi que pour l'incomplétude. Cette posture anti-paternaliste n'implique pas non plus que l'on doive accepter tels quels les phénomènes d'adaptation³¹.

La production scientifique d'enquêtes qualitatives et d'indicateurs pertinents ont bien vocation à alimenter et éclairer le raisonnement public, de même que le recours à une procédure qu'il qualifie « d'impartialité ouverte » (Sen 2009). L'impartialité ouverte se caractérise par l'inclusion de points de vue de spectateurs dits « impartiaux », au sens où ils sont issus de sociétés, cultures et modes de vie différents permettant une mise à distance des normes en vigueur et une stimulation de considérations contrefactuelles³². Cette importance du débat public chez Sen est intimement liée à l'importance du rôle d'agent du changement et de la justice qu'il souhaite donner aux populations elles-mêmes, tout en leur donnant les moyens de cette agentivité (Baujard et Gilardone 2020)³³. Dans une perspective welfariste de la justice, non seulement la construction de l'espace d'évaluation pertinent pour identifier les besoins prioritaires doit être envisagée comme un exercice de choix social raisonné, mais une fois les injustices identifiées, le choix des actions publiques à mener nécessite une véritable implication de la population dans les changements institutionnels et comportementaux. On

²⁹ Voir par exemple, Robeyns I. (2003), « Sen's capability approach and gender inequality: Selecting relevant capabilities », *Feminist Economics*, 9 (2-3): 61-92.

³⁰ Baujard A. et Gilardone M. (2017), « Sen is not a capability theorist », *Journal of Economic Methodology*, 24 (1), pp. 1-19.

³¹ Sen A. K. (2006), « Reason, freedom and well-being », *Utilitas*, 18 (1) : 80-96.

³² Pour une analyse détaillée de la procédure d'impartialité ouverte promue par Sen, voir Bréban L. et Gilardone M. (2020), « A missing touch of Adam Smith in Amartya Sen's account of Public Reasoning: the Man Within for the Man Without », *Cambridge Journal of Economics*, 44 (2): 257–283.

³³ Baujard A. et Gilardone M. (2020), « Reconciling Agency and Impartiality: Positional Views as the Cornerstone of Sen's Idea of Justice », *Working Paper du Condorcet Center*, WP 2020-03-cr.

peut penser par exemple aux politiques de discrimination positive en faveur de catégories de personnes dont on a identifié un défaut de capacité important – e.g., des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite, une priorité dans les files d’attente pour les personnes ayant des difficultés à attendre longtemps, un pourcentage d’emplois réservés aux personnes en situation de handicap –, qui impliquent pour une mise en œuvre efficace à la fois l’acceptation des populations de ces politique publiques (qu’elles en soient bénéficiaires ou non) mais aussi une modification des comportements de stationnements ou dans les files d’attente, ou des motifs de recrutement et des attentes dans l’emploi.

C’est au niveau de cette conception normative de l’agentivité, où le raisonnement public avec impartialité ouverte vient nourrir les points de vue de chaque personne sur l’état du monde, qu’une lecture alternative du concept de capacité peut être mobilisée. Cette seconde approche de la capacité renvoie au lien entre pouvoir effectif et obligation morale. C’est une perspective de la liberté qui implique les valeurs, le sens de la justice et une éthique relationnelle et nous amène sur le terrain de la « puissance d’agir » de la personne, que nous distinguerons de la « puissance de choix ».

4) D’une lecture welfariste à une lecture anthropologique : la capacité comme « puissance d’agir »

Nous avons vu que les capacités dépendent des caractéristiques personnelles, *en lien avec celles du contexte social*, ce qui amène logiquement à l’idée que nous avons une responsabilité sociale dans le développement des capacités des personnes – dès lors que l’on accepte l’idée que c’est un espace pertinent pour penser la justice sociale. Mais il y a aussi, dans l’intérêt pour l’espace des capacités plutôt que des fonctionnements, une conception anthropologique sous-jacente selon laquelle toute personne est apte à former des buts qui ne vont *pas nécessairement dans le sens de son bien-être*. Comme l’a souligné Ricoeur (2004, 226), Sen met au premier plan de sa réflexion éthique la capacité d’action de chaque personne, qui implique de reconnaître et de respecter sa capacité de concevoir des buts, des engagements ou des valeurs, et qui est à distinguer de son bien-être³⁴.

C’est pourquoi, afin de respecter la qualité d’agent des personnes, il vaut mieux privilégier une évaluation qui ne porte pas sur ce que les personnes mettent en œuvre comme fonctionnements identifiés comme utiles à leur bien-être, mais sur l’accès à ces fonctionnements. Comme je l’indique dans l’article de 2018³⁵, cette conception du sujet contient en germe l’idée que chaque personne est en mesure d’endosser une part de la responsabilité sociale dans l’avancée vers un monde plus juste, et donc nous amène sur le terrain de la *responsabilité personnelle*. Contrairement à ce que Ricoeur (2004, 231) avait cru voir, je montre que la véritable révolution conceptuelle introduite par Sen se situe non pas du côté du couple « droits » et « capacités » mais plutôt du côté du couple « obligations » et « capacités ». Celle-ci apparaît explicitement dans un article de 2008 lorsque Sen propose de ne plus cantonner la réflexion sur la justice à la problématique de *l’évaluation des libertés* mais à celle de *l’action et du pouvoir effectif de faire quelque chose* en faveur du développement

³⁴ Ricoeur P. (2004), *Parcours de la Reconnaissance. Trois Études*. Paris : Gallimard.

³⁵ Gilardone M. (2018), « Amartya Sen : un allié pour l’économie de la personne contre la métrique des capacités. Deux arguments pour une lecture non fonctionnelle de la liberté chez Sen », *Revue de Philosophie Economique*, 19 (1), pp. 49-77

humain – qui pour lui intègre d'emblée la question de la justice sociale³⁶. Dans ce contexte, il indique que la capabilité est “un concept central de l'obligation humaine”. Cette idée est réitérée dans *L'Idée de Justice* : “Puisqu'une capabilité est le pouvoir de faire quelque chose, la responsabilité émanant de ce pouvoir [...] peut ouvrir un espace aux devoirs” (Sen 2009 : 18).

Ainsi, au cœur même du concept de capabilité, apparaît la problématique du couple liberté-responsabilité, bien que celui-ci ait jusque-là peu retenu l'attention. Seule la première forme de responsabilité semble avoir été retenue par les défenseurs et les commentateurs de l'approche par les capabilités : la promotion des capabilités est une *responsabilité sociale* et cela doit se traduire par une théorie de la justice ou du développement visant le « droit à certaines capabilités » (e.g., Nussbaum 2000, 2011, Ricoeur 2004, Robeyns 2003, Ballet *et al* 2014). En revanche, les implications du lien entre capabilité et responsabilité personnelle n'ont pas été véritablement explorées³⁷. Or, cette nouvelle conception non seulement ne permet plus d'utiliser le concept comme un espace d'évaluation de l'avantage personnel, mais ne permet pas non plus de l'utiliser dans une approche en termes de droits à certaines capabilités, puisqu'on ne se situe plus ici dans l'espace des besoins, mais dans celui des valeurs et de l'obligation morale. De notre point de vue, il s'agit pourtant d'un élément essentiel de l'approche par les capabilités de Sen et de sa façon d'envisager la justice sociale au-delà des questions de métrique et d'agrégation, au-delà aussi des approches contractualistes fondant les obligations sur les bénéfices mutuels que l'on peut retirer de la coopération ou celles fondées sur les droits humains.

Afin de mieux saisir ce dont il est question avec cette conception de la capabilité comme pouvoir et donc responsabilité, j'ai montré dans l'article de 2018 comment les écrits de Sen du début des années 1980³⁸ sur l'agentivité pouvaient nous éclairer. Dans ces écrits, Sen plaide pour une prise en compte des valeurs relatives à l'agent dans les évaluations sociales, dès lors que l'on s'intéresse véritablement à la liberté des personnes. Mais cela ne se traduit pas chez lui par une forme de relativisme ou de neutralité de l'évaluation par rapport aux valeurs de chaque personne, comme c'est le cas lorsqu'on s'intéresse à l'information utilité – le niveau d'utilité reflétant la satisfaction de la personne étant donné son système de valeurs sans que cela ne concerne l'évaluateur, ou les autres de façon générale. Au contraire, il y a l'idée chez Sen que la qualité d'agent des personnes doit être prise en compte en laissant une place à l'explicitation de leurs valeurs (Sen 1982b), et par une attention aux actions des personnes – et plus seulement aux conséquences de ces actions sur le bien-être –, tout en les replaçant dans leur contexte positionnel (Sen 1985). Dans ce cas, les choix collectifs ne sont pas fondés sur une agrégation ou une conciliation des intérêts personnels, mais sur un accord partiel

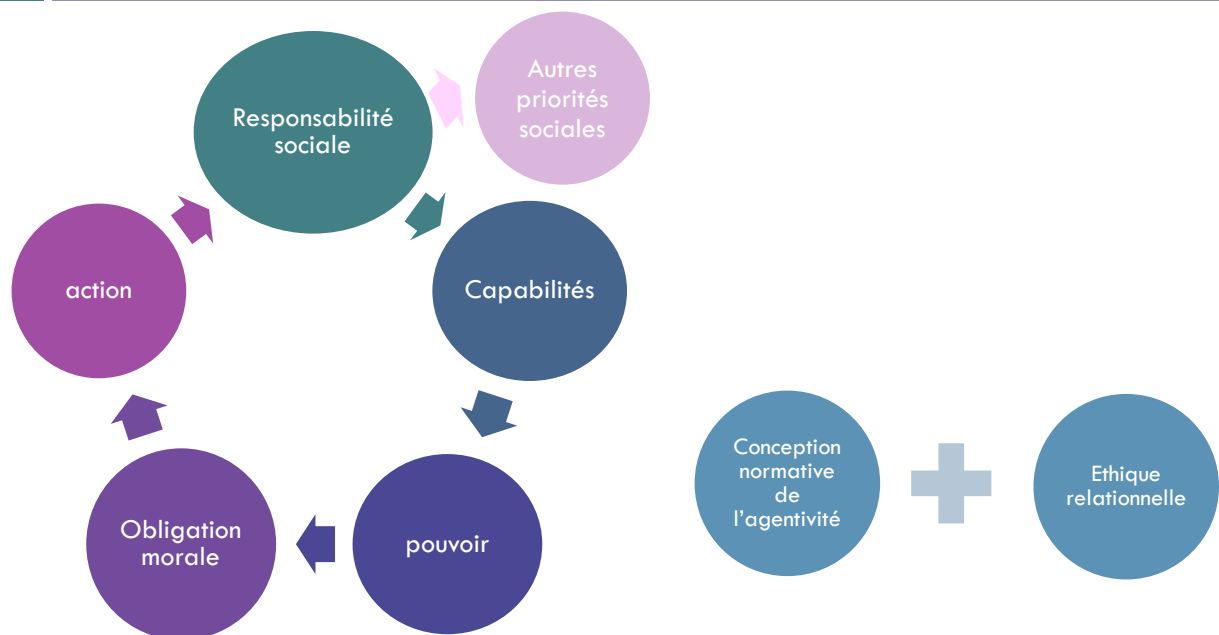
³⁶ Sen A. K. (2008), “The Idea of Justice”, *Journal of Human Development*, 9 (3) : 331-42

³⁷ Notons cependant que Davis (2015) propose une réflexion proche en s'intéressant à l'aspect processus de développement des capabilités, qu'il appréhende *via* les capacités d'action des agents sur leurs propres capabilités. C'est de cette façon qu'il considère que la qualité d'agent peut être traitée dans l'approche par les capabilités. Cependant, son propos attire l'attention sur la notion de « capabilité collective » réfutée par Sen (2009), et non sur celle de responsabilité personnelle comme nous allons le faire ici dans une lecture que nous pensons plus fidèle aux intentions méthodologiques et morales de Sen.

³⁸ Sen A. K. (1982b), “Rights and Agency”, *Philosophy and Public Affairs*, 11 (1) : 3-39 ; Sen A. K. (1985), « Well-being, Agency and Freedom: The Dewey Lectures 1984 », *Journal of Philosophy*, 82 (4), April : 169-221.

entre des points de vue positionnels reflétant les jugements des personnes sur ce qu'elles pensent bon de faire étant donné leur position dans la société. Cette position peut être définie par des paramètres tels que leurs expériences, connaissances, objectifs, aspirations, loyautés, obligations et conceptions du bien – qui auront plus ou moins d'influence selon le type de choix.

D'une problématique d'évaluation à la question de l'action



Il me semble aujourd'hui pertinent de relier ce premier résultat à l'éthique relationnelle que Sen défend, ainsi qu'à la conception normative de l'agentivité qui fonde la dynamique du raisonnement public dans *L'Idée de Justice* (Sen 2009)³⁹. Dans cet ouvrage, il propose de fonder le raisonnement public sur un motif d'action alternatif à la recherche de bénéfice : dès lors qu'une action peut être entreprise librement par une personne, et que celle-ci est considérée par la personne comme un moyen de créer une situation plus juste dans le monde, alors c'est un argument suffisant pour que cette personne considère sérieusement le fait de la mettre en œuvre. Ce motif d'action implique de comprendre quelle est sa position dans le monde, mais aussi quelle est celle des autres ; de saisir les asymétries du point de vue des avantages, mais aussi les asymétries de pouvoir. Le raisonnement public a vocation à révéler les paramètres de position des points de vue sur la justice sociale, de façon à ce que chaque

³⁹ Sur l'éthique relationnelle défendue par Sen (2009) et pour une analyse détaillée de la façon dont la dynamique du raisonnement public soutient le développement de l'agentivité chez Sen, voir Baujard A. et Gilardone M. (2020), « Reconciling Agency and Impartiality: Positional Views as the Cornerstone of Sen's Idea of Justice », *Working Paper du Condorcet Center*, WP 2020-03-cr.

voix puisse compter, mais aussi de façon à ce que l'on puisse identifier ce qui relève de biais de position inacceptables quand on élargit le point de vue comme je le montre dans mon dernier travail avec Antoinette Baujard (Baujard et Gilardone 2020). D'une part, les biais de position renvoient aux illusions objectives de personnes n'ayant pas accès à certaines informations importantes pour appréhender une situation (exemple : ce qu'implique de mener une vie avec un certain handicap), aux préférences adaptatives (exemple : des aspirations revues à la baisse étant donné les arrangements sociaux peu favorables aux personnes en situation de handicap) et au raisonnement « en vase clos » [parochial] (exemple : un raisonnement qui n'arrive pas à imaginer d'autres arrangements sociaux que ceux qui existent dans la société). D'autre part, les biais de position peuvent être liés à ce que Sen appelle la « proximité positionnelle » qui amène à donner une plus grande importance aux intérêts de nos proches ou des personnes dont on se sent responsable. Ici, il ne faut pas chercher à évacuer du raisonnement les sentiments affinitaires ou identitaires, mais les reconnaître car ils sont de puissants leviers de l'action pour remédier aux injustices. En revanche, il s'agit de discriminer les sentiments qui mènent à du favoritisme inacceptable d'un point de vue transpositionnel (exemple : privilégier les intérêts de ses enfants ou des membres d'une communauté particulière sans raison autre que le fait d'être liés à eux) et ceux qui attirent l'attention sur la position objectivement défavorable de certaines personnes dont on est proche (exemple : faire valoir les intérêts des personnes en situation de handicap dont on connaît particulièrement les difficultés de vie). L'éthique relationnelle que défend Sen cherche à s'appuyer sur les sentiments identitaires, tout en visant leur dépassement par le raisonnement public et une approche comparative, pour ne pas rester confiné à une approche communautarienne. L'ensemble de ces biais de position sont, dans cette perspective, des obstacles au raisonnement impartial et à la possibilité de mise en œuvre par les personnes d'une véritable agentivité (i.e., des actions qui reflètent réellement leurs valeurs, aspirations, sens du devoir, etc.). D'où l'idée implicite chez Sen d'articuler le raisonnement public autour de la révélation des points de vue positionnels, de leurs biais, et donc de leur évolution vers moins de partialité et plus de cohérence avec les valeurs et aspirations des personnes. C'est en tout cas de cette façon que je l'interprète dans mes travaux avec Laurie Bréban (Bréban et Gilardone 2020) et Antoinette Baujard (Baujard et Gilardone 2020)⁴⁰.

Il s'agit finalement de penser les personnes comme ayant le désir de mettre en œuvre des fonctionnements et de faire des choix qui pourraient améliorer le monde, parfois avec un coût important en termes de bien-être personnel. Cette conception anthropologique peut se traduire dans le concept de capabilité dès lors que l'on conçoit la capabilité comme une forme de pouvoir ou de « puissance d'agir » pour modifier le cours des choses, et non plus comme un ensemble de fonctionnements accessibles dans une société donnée. Il y a ici une conception de la liberté qui fait un pas de plus vers l'agentivité par rapport à la capabilité comme « puissance de choix » de son propre style de vie, ouvrant un espace aux devoirs et à la promotion des valeurs relatives à l'agent. Cette nouvelle définition de la capabilité est

⁴⁰ voir Bréban L. et Gilardone M. (2020), « A missing touch of Adam Smith in Amartya Sen's account of Public Reasoning: the Man Within for the Man Without », *Cambridge Journal of Economics*, 44 (2) : 257–283 ; Baujard A. et Gilardone M. (2020), « Reconciling Agency and Impartiality: Positional Views as the Cornerstone of Sen's Idea of Justice », *Working Paper du Condorcet Center*, WP 2020-03-cr.

cohérente avec l'idée persistante dans les écrits de Sen du primat de la « liberté d'agent » sur la « liberté de bien-être » (e.g. Sen 1982, 1985, 2009). Et elle nous amène sur d'autres pistes de réflexion pour mieux prendre compte les situations de handicap ou de vulnérabilité, en faisant valoir une conception du sujet comme un être de valeurs, cherchant à assumer des responsabilités et pas seulement de répondre à ses besoins sans se poser de questions sur l'état de monde. Elle nous incite à mieux intégrer le point de vue des personnes/agentes dans le raisonnement sur la justice sociale et l'action publique à mener. L'action publique est entendue ici au sens large, comme une action sur les institutions formelles, *via* l'évolution du cadre juridique en particulier, mais aussi sur les arrangements sociaux plus informels, *via* l'évolution des comportements dans les sphères privées et publiques.

Conclusion : implications d'une lecture anthropologique, complémentaire de la lecture welfariste de la capabilité

Cette double lecture de la capabilité peut contribuer à ancrer une approche de la justice sociale dans une philosophie personnaliste mettant en avant les dimensions sociales et morales des personnes. Comme le note Sophie Swaton (2017), dans ce cadre, il y a aussi une dimension sociale double de la personne puisqu'elle agit au cœur de la société en même temps que la société agit sur la structuration de sa personne. Quant à la dimension morale, elle inscrit d'emblée la personne dans des relations d'interdépendance, faisant de la vulnérabilité une caractéristique générique de la personne, et non une catégorie sociale.

Derrière le concept de capabilité, il y bien une proposition d'anthropologie du sujet dans l'œuvre de Sen qui rompt avec l'individualisme standard, et qui correspond à une approche où le sujet-agent est mieux représenté par son point de vue positionnel que par sa « puissance de choix » ou ses préférences (Baujard et Gilardone 2020). La personne est à la fois vulnérable et puissante. C'est en tout cas ce vers quoi nous mène la conception normative de l'agentivité que j'identifie chez Sen.

Et, étant donné l'éthique relationnelle à laquelle est adossée la notion d'objectivité positionnelle propre à l'agent, il devient possible de faire le lien entre cette approche de la justice et la philosophie politique du *care* en donnant au soin, à l'attention à l'autre, une fonction sociale et politique. Par exemple, faire entendre le point de vue positionnel de chacun.e – la « voix » pour reprendre un terme cher aux théoriciennes du *care*⁴¹, également utilisé par Sen (2009) – dans le cadre d'un raisonnement public visant à stimuler et renforcer la puissance d'agir des personnes rejoint à bien des égards les quatre phases d'une politique du *care* selon Joan Tronto (1993)⁴² : 1) *se soucier de*, impliquant le constat d'un besoin et l'évaluation de la possibilité d'y répondre ; 2) *prendre en charge*, impliquant d'assumer une certaine responsabilité par rapport à ce besoin identifié et à la nature de la réponse à y apporter ; 3) *prendre soin*, impliquant un « contact direct » avec l'objet ou le sujet du *care* ; 4) *recevoir le soin*, impliquant que soit exprimée la manière dont est reçu le soin – sachant que la perception des besoins peut être fautive et/ou la réponse apportée inadaptée. Sen ouvre des pistes intéressantes pour chacune de ces phases, sans pour autant les mentionner, ni

⁴¹ Voir notamment Gilligan C (2008) *Une voix différente. Pour une éthique du care*. Paris: Flammarion.

⁴² Tronto J. (1993), *Moral boundaries. A political argument for an ethic of care*, New York - Londres, Routledge.

même peut-être les connaître. La piste principale que j'ai explorée réside dans le lien entre raisonnement public, recherche d'impartialité contextualisée plutôt qu'abstraite et renforcement de l'agentivité. Le raisonnement public à partir des points de vue positionnels, et sur ces points de vue, apparaît ainsi essentiel pour mieux prendre en compte les situations de handicap qui n'impactent pas seulement les personnes handicapées, mais aussi l'ensemble de leurs proches à des degrés divers. Afin de choisir les actions publiques à mener de la façon la plus impartiale et adaptée au contexte, le raisonnement doit tenir compte du fait que les personnes sont reliées et interdépendantes, et que les comportements comptent au moins autant que les institutions plus formelles pour les avancées sociales. Enfin, pour le choix des réponses à apporter aux besoins urgents identifiés, il ne faut pas sous-estimer la créativité dont peuvent faire preuve les personnes concernées⁴³ qui, dans leur position particulière, peuvent apporter au monde des idées nouvelles, et intéressantes aussi d'un point de vue transpositionnel.

⁴³ Voir par exemple les travaux de Anne-Lyse Chabert : e.g., Chabert A.-L. (2015), « Mis en demeure de créer sa vie ou le paradoxe du handicap », dans S. Dallet, K. Bendana, F. Lalouani (dir.), *Ressources de la Créativité*, L'Harmattan, Coll. « Ethiques de la création » : 45-52 ; Chabert A.-L. (2017), *Transformer le handicap. Au fil des expériences de vie*. Editions Eres, Coll. « Espace éthique ».